

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20181030-D_30_10_2018_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2018

Affichage : 07/11/2018

Délibération n°30-10-2018-008

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 30 octobre 2018*

Date de convocation	24 octobre 2018
Date d'affichage	24 octobre 2018

Membres en exercice	55
Membres présents	43
Votants	50 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 30 octobre à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Cherreau, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pascal BOURGOIN (représentant M. Jean-Paul DUBOIS), M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET (ayant reçu pouvoir de M. Pierre BOULARD), M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Cécile KNITTEL, M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Pascale LEVÉQUE, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARME), Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. François ROULEAU, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Pierre BOULARD (ayant donné pouvoir à M. Michel DIVARET), M. Jean-Pierre CIRON, Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Jean-Paul DUBOIS (représenté par M. Pascal BOURGOIN), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. José PLANS (représenté Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Michel ROUAUD, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Patricia VILLARME (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU).

Secrétaire de séance : M. Michel DIVARET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

BUDGET : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que la constitution de provisions pour créances douteuses est une dépense obligatoire.

EST INFORME que dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui doit être traitée par le mécanisme comptable de provision, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

PREND CONNAISSANCE de la liste des créances antérieures à 2013 à provisionner transmise par le Trésor Public :

Date	N° titre	Nom	Objet	Montant restant à recouvrir
12/05/08	87	MEUNIER Jean-Claude	Refacturation de la prise en charge par Caniroute d'un animal	0,50 €
06/04/10	12	MORIN Johnny	Refacturation de la prise en charge par Caniroute d'un animal le 04/02/10	222,42 €
21/05/10	37	MORIN Johnny	Refacturation de la prise en charge par Caniroute de 2 animaux le 28/03/10	278,45 €
23/03/11	9	MORIN Johnny	Refacturation de la prise en charge par Caniroute d'un animal le 26/12/10	269,93 €
24/05/11	26	CAMUS Yoann	Refacturation de la prise en charge par Caniroute d'un animal le 02/04/11	277,93 €
15/09/11	79	PHILIPPE Lydie	Refacturation de la prise en charge par Caniroute d'un animal le 19/08/11	269,93 €
14/05/12	21	BLIN Romain	Refacturation de la prise en charge par Caniroute d'un animal le 21/10/11	215,94 €
20/06/12	48	DORSANT Graziella	Refacturation de la prise en charge par Caniroute d'un animal le 25/05/12	215,94 €
04/09/12	72	ORY Charly	Exécution de décision judiciaire du 15/02/12	481,60 €
18/09/12	91	ORY Charly	Demande de remboursement des frais d'huissier du 30/08/12	262,83 €
TOTAL				2 495,47 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

DECIDE de :

- constituer une provision pour créances douteuses,
- d'inscrire au budget de la CCHS, sur l'exercice 2018, la somme de 2 496 €, correspondant au montant des sommes non perçues à ce jour antérieures à 2013.

AUTORISE le Président à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 30 octobre 2018

Pour extrait conforme

Le 30 octobre 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

